



# POLE REGLEMENTAIRE

Dominique GANDIN

Tél : 06.47.87.29.20

## COMMISSION REGLEMENTS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79

PV N° 18 DU SAMEDI 21/12/2024

Réunion du 16 décembre 2024

Président : François RIOUFFREYT

Pendant la pause des fêtes de fin d'année, le District demeure fermé au public, mais le Pôle Règlementaire reste joignable par mail à l'adresse : [pole-reglementaire@loire.fff.fr](mailto:pole-reglementaire@loire.fff.fr) et par téléphone au 06 47 87 29 20.

Les Commissions de Discipline, d'Appel et des Règlements vous souhaitent de vivre des moments de bonheur auprès de vos proches, ainsi qu'une bonne et heureuse année 2025.

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

### AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Art 35 du DL et 142, 145 et 187 de la FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

### COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

### INFORMATION CATÉGORIE U9 PLATEAUX DES 9,- 16 - 23 NOVEMBRE 2024

Les responsables de la gestion des Plateaux U9 de la Commission des Jeunes du DLF ont constaté depuis le début de la saison 2024 -2025, des absences aux plateaux non justifiées et des irrégularités concernant la rédaction des feuilles de plateau.

Ces feuilles de Plateau sont pour certaines :

- Totalement illisibles,
- Sans les noms des équipes dans leurs cases respectives,
- Avec des ratures et/ou des surcharges,
- Avec des oublis de n° de licence et/ou de noms de joueurs et/ou dirigeants,

Devant ces irrégularités constatées, toutes ces feuilles ont été listées et amendées suivant les tarifs et amendes en vigueur votés lors de l'AG du 28/06/2024

Voir rubrique amendes administratives ci-dessous.

Tarifs et Amendes Administratives 2024 - 2025 :

Retard retour feuille de match	20 €
Retard retour feuille de match après rappel	50 €
Feuille de match incomplète (nom, prénom, etc...)	2 €
Par licence manquante	2 €
Feuille de match modèle non conforme	20 €
Non saisie de résultat sur internet	10 €
Non utilisation de la FMI	10 €

## AMENDES ADMINISTRATIVES

<u>Numéro Affiliation</u>	<u>Club</u>	<u>Montant Amende</u>	<u>Numéro Affiliation</u>	<u>Club</u>	<u>Montant Amende</u>
500153	RIVE DE GIER	26 €	539657	GENILAC	2 €
504249	SURY LE COMTAL	12 €	548273	OC. ONDAINE	2 €
504278	FCO. FIRMINY	2 €	549920	HAUT PILAT INTERFOOT	4 €
504377	VEAUCHE	2 €	550799	HAUT FOREZ	2 €
504693	SE. ST CHARLES VIGILANTE	4 €	550930	ABH	4 €
504775	L'ÉTRAT LA TOUR	4 €	551801	PÉRIGNEUX ST MAURICE	2 €
508408	ANDRÉZIEUX BOUTHÉON	2 €	55955	SAVIGNEUX MONTBRISON	6 €
509599	FEURS	22 €	560559	ANZIEUX	4 €
513397	LA FOUILLOUSE	20 €	560856	MONTS ET PLAINE	4 €
515183	PLAINE PONCINS	6 €	563840	ST GALMIER CHAMBŒUF	2 €
515713	ST ANTHÈME	2 €	563864	OLYMPIQUE TERRENOIRE	20 €
516403	GRAND CROIX LORETTE	2 €	582208	LOIRE FOREZ	20 €
517279	L'HORME	8 €	582645	SE. TARENTEAIZE BEAUBRUN	2 €
521798	FC. ST ETIENNE	4 €	590282	ST CHAMOND	2 €
523656	ST JUST ST RAMBERT	2 €	529727	ST PAUL EN JAREZ	24 €
529512	SUD FOREZ LURIECQUOIS	58 €	534257	ASA. CHAMBON FEUGEROLLES	2 €

## INFORMATION CATÉGORIE FÉMININE

Les responsables de la Commission Féminines du DLF constatent toujours des irrégularités concernant la rédaction des feuilles de match et pour certains clubs un refus de se connecter et d'utiliser la FMI.

Devant ces nouvelles irrégularités constatées, toutes les feuilles ont été listées et amendées suivant les tarifs et amendes en vigueur votés lors de l'AG du 28/06/2024

## AMENDES ADMINISTRATIVES

500153	RIVE DE GIER	20 €
504249	SURY LE COMTAL	12 €
504499	LE CÔTEAU	6 €
504623	CUZIEU MONTROND	12 €
509599	FEURS	14 €
523656	ST JUST ST RAMBERT	12 €
552011	SUD FOREZ LURIECQUOIS	14 €

## VALIDATION ENTENTE

Validation de l'entente à la date du 14 décembre 2024 - En gras, le club support.

### Catégorie U15 :

**590363 ES. CHAMPDIEU MARCILLY 2** – 548879 AV. S. ASTRÉE U15 D4 R

## RÉCEPTION DOSSIERS

### FORFAIT SIMPLE

**Affaire n° 274** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D3 Poule A (J3)

**Affaire n° 275** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D3 Poule A (J3)

## DÉCISIONS

**N° 274 : rencontre n°30011690 du 14/12/24 – Championnat U18 D3 Poule A (J3) : GÉNILAC – VEAUCHE 3**  
Match perdu par forfait à Veauche 3, moins un point au classement ? pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (Génilac) ? sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District.

**N° 275 : rencontre n°30011742 du 14/12/24 – Championnat U18 D3 Poule A (J3) : ABH 2 – PAYS DE COISE 2**

Match perdu par forfait à Pays de Coise 2, moins un point au classement ? pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**Abh**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District.

**AMENDES**

Amende pour forfait simple

504377	VEAUCHE (U18 D3)	30 €
563727	PAYS DE COISE (U18 D3)	30 €

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE - SECTION LOIS DU JEU**

**RÉSERVE TECHNIQUE N°4**

**504623 ST CHRISTO MARCENOD – 508408 ANDRÉZIEUX BOUTHÉON Seniors Féminines Coupe de la Loire T1**

**Match n°29701901 du 30/11/2024**

**FRAIS DE DOSSIER**

508408	ANDRÉZIEUX BOUTHÉON (SF à 11 CL)	40 €
--------	----------------------------------	------

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.

**J'ai une question ...**

A la lecture du P.V. de la semaine dernière, j'ai vu qu'il faut appeler le délégué de secteur en cas de problème lié à la météo, mais qui est ce délégué et comment le contacter ?



## DÉLÉGUÉS DE SECTEURS

### N°1 St Etienne – Vallée du Gier

BENBELAÏD Salah : 06 62 19 56 42      salah.benbelaid@gmail.com  
BERNE Jean-Pierre : 06 20 18 00 26      jeanpierre\_berne@yahoo.fr

### N°2 Vallée de l'Ondaine – Haut Forez – Haut Pilat

CHEUCLE Christian : 06 23 01 02 81      christian.cheucle@gmail.com  
DELOLME Thierry : 06 89 21 54 65      deltec.td@wanadoo.fr

### N°3 Plaine du Forez

GANDIN Dominique : 06 47 87 29 20      dgandin@loire.fff.fr  
GUIOTTO Serge : 06 24 32 50 11      serge.guiotto@orange.fr

### N°4 ROANNE COURONNE

BOCHU Daniel : 06 76 53 43 62      bochu.daniel@wanadoo.fr  
FOURNY Serge : 06 81 33 36 29      sergefourny@orange.fr

### N°5 ROANNE NORD EST

VIDRY Francis : 06 14 47 88 16      francis.vidry@wanadoo.fr  
THEVENON Aimé : 06 81 64 21 64      aime.thevenon@orange.fr

### N°6 ROANNE SUD EST

MAGNIN André : 06 60 91 68 34      anmagnin@wanadoo.fr  
BOCHU Daniel : 06 76 53 43 62      bochu.daniel@wanadoo.fr

### N°7 ROANNE SUD OUEST

FOURNY Serge : 06 81 33 36 29      sergefourny@orange.fr  
ALLEGRE Jean-Marc : 06 63 57 93 94      jmallegre43@gmail.com

### N°8 ROANNE NORD OUEST

BRIDEAU Paul : 06 26 29 49 27      paulbrideau@hotmail.fr  
VIDRY Francis : 06 14 47 88 16      francis.vidry@wanadoo.fr

Source : site du district.